

Contrat de location

Propriétaires du chalet:
Marc Hamilton & Mélanie Lessard
245 Janequin
Québec, Canada
G1B 3R3
Email: info@les3hiboux.com
418-327-0050

Chalet Les 3 Hiboux:
103 Chemin de la Martine
Petite-Rivière-Saint-François
G0A 2L0

I. Entente

Je confirme avoir lu, comprendre et accepter toutes les conditions qui sont énumérées aux pages 2 et 3 de cette entente. Sur signature de cette entente, je serai lié contractuellement avec le propriétaire du chalet. Je consens et confirme que je serai tenu responsable de tout dommage découlant de mes faits ou de mes invités. Je m'engage à maintenir le chalet de même que tous les meubles meublants, les articles et objets contenus dans le même état qu'au moment du début de l'occupation du chalet. Je m'engage à libérer le chalet dans le même état de propreté et dans le même ordre qu'au moment où j'en ai pris possession. Je m'engage à disposer des ordures, incluant bouteilles et contenants vides, dans les endroits appropriés, lors de mon départ.

II. Informations relatives au client

Nom du client : _____ Téléphone à la maison: _____
 Adresse: _____ Télécopieur à la maison: _____
 Ville/Province: _____ Téléphone au travail: _____
 Code postal/Zip: _____ Télécopieur au travail: _____
 Courriel: _____ Cellulaire: _____

Permis de conduire : _____

Nombre total d'adulte: _____ Nombre total d'enfant: _____ Animaux: Chien _____ Chat _____

III. Tarifs du chalet et dates de location

Période débutant le: _____ Heure d'arrivée: 4:00pm
 Période terminant le: _____ Heure de départ: 11:00am
 Montant: _____

IV. Modalités de paiement

1^{er} Paiement: _____ **2^{ème} Paiement:** _____
 Montant payé: _____ Montant payé: _____
 Date: _____ Date: _____

V. Paiement en cas de dommage et nettoyage additionnelle

Numéro carte de crédit: _____
 Date d'expiration : _____
 Code de vérification carte de crédit : _____
 Nom du détenteur de la carte: _____
 Signature du détenteur : _____

Signature:

Date:

Conditions de reservation

1. Conditions générales

- a) Le propriétaire du chalet s'assure que toutes les informations concernant le chalet sont à jour et que le chalet est utilisable pour les fins auquel il est destiné. Le client est en droit de demander une visite du chalet préalablement à la signature de la présente entente.
- b) Le nombre maximal d'occupants utilisant le chalet et le nombre d'animaux n'excèdera en aucun temps le nombre maximal indiqué dans la présente entente.
- c) Le client s'engage à n'utiliser le chalet qu'à des fins purement récréatives et, à cet effet, s'engage à n'y exercer aucune autre activité, commerciale ou autre à moins d'entente avec le propriétaire.
- d) Le propriétaire du chalet aura accès au chalet en tout temps durant l'occupation mais s'engage à exercer ce droit à des heures et de façon raisonnable.
- e) Le propriétaire du chalet fournira toute la literie (draps, couvertures et oreillers), serviettes et linges à vaisselles.
- f) En cas de bruit ou de nuisance entraînant des plaintes, le client devra immédiatement quitter le chalet et acquitter la balance du coût de la location.
- g) À la campagne, il est fréquent que les chalets soient visités par des petits rongeurs tels que des écureuils, des souris etc. de même que par des insectes tels que des mouches noires, des araignées etc. Ces créatures font partie de la nature. Des précautions diligentes furent prises afin d'éviter que ces visiteurs ne s'infiltrèrent pas dans le chalet. Mère nature contourne cependant bien souvent les précautions prises par la main des hommes. Par conséquent, le propriétaire n'acceptera pas ces raisons comme motifs pour annuler une location et /ou pour rembourser l'argent.
- h) Des analyses de notre eau sont effectuées annuellement par un laboratoire accrédité afin de nous assurer de la potabilité de notre eau. Si toutefois, vous avez des inquiétudes quant à la qualité de l'eau potable au chalet, nous vous conseillons d'apporter votre eau pour votre consommation personnelle.
- i) Le client s'engage à ne pas fumer à l'intérieur du chalet. Si le client décide de fumer sur le site du chalet à l'extérieur, il devra déposer ses mégots dans les contenants prévus à cet effet à l'extérieur.

2. SPA (Bain tourbillon)

- a) Le client est responsable de suivre toutes les instructions suivantes qui sont disponibles au chalet afin d'utiliser le SPA adéquatement.
 - L'utilisation du SPA est strictement réservée à l'usage exclusif des clients du chalet;
 - Le SPA est sans surveillance (sauveteur), ni préposé;
 - L'utilisation du SPA est aux risques du client;
 - Les termes et conditions de l'utilisation du SPA sont sujets à des changements futurs.

De plus, le client assume le risque et la responsabilité découlant de l'utilisation du SPA et des équipements environnants qui s'y trouve et en accepte la totale responsabilité. Le propriétaire ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute réclamations, actions, dommages physiques, dommages matériels, blessures corporelles et / ou dommages à la propriété, de frais ou de perte de vies humaines résultant d'une telle utilisation.

3. Paiement

- a) La présente entente doit être complétée et signée et les chèques ou paiement en ligne doivent être reçus pour qu'une confirmation de la réservation soit donnée au client.
- b) Si le client réserve le chalet deux semaines ou moins avant le début de la date de location, le paiement de la location doit être payé en entier.

- c) Tout paiement doit être fait en devises canadiennes.
- d) Le client accepte de payer la totalité de coût de la location du chalet 14 jours avant l'arrivée, autrement la réservation sera annulée et la politique d'annulation décrite à l'entente s'appliquera à moins d'entente préalable.

3. Politique d'annulation

- a) Dans l'hypothèse où le chalet est sinistré, alors tout contrat ou entente sera annulé et les montants seront remboursés.
- b) Dans l'hypothèse où le client désire annuler l'entente, il doit informer le propriétaire, par écrit et la politique exposée ci-après s'appliquera.
- c) Dans l'hypothèse où l'annulation est effectuée plus de 6 semaines avant le début de l'occupation, le propriétaire remboursera tout montant payé.
- d) Dans l'hypothèse où l'annulation est effectuée moins de 6 semaines avant le début de l'occupation, le propriétaire s'engage à tenter de relouer le chalet aux conditions suivantes:
 - a. Si le chalet est réservé pour la même période d'occupation, le propriétaire remboursera le montant total payé lors de la réservation initiale.
 - b. Si le chalet n'est réservé que pour une partie de la réservation initiale, le propriétaire remboursera le montant correspondant à cette portion.
 - c. Si le propriétaire est incapable de relouer le chalet pour la période de réservation initiale, aucun montant ne sera remboursé.

4. Dépôt en cas de dommages

- a) Le coût de tout dommage découlant des faits du client ou de ses invités sera déduit du dépôt en sus d'un montant de 50\$ pour inconvénients.
- b) Si le SPA est souillé par la présence de lotion pour le corps, crème ou autres substances retrouvées dans l'eau, le client accepte de payer un minimum de 150\$ de frais de nettoyage.
- c) En cas de dommages le coût des réparations sera évalué et le client accepte de payer pour tous les dommages et réparations.
- d) Sur signature de cette entente vous assumez la responsabilité pour tous dommages pouvant survenir et découlant de vos faits ou de ceux de vos invités et ce, durant la période de location du chalet.
- e) En cas de dommages ou de frais de nettoyages énoncés dans cette partie, le client s'engage à payer un montant de 50\$ en frais d'administration.

Notes :

- * Le contrat peut être retourné signé aux propriétaires soit :
 - par courriel à : info@les3hiboux.com
 - par la poste au : 245 Janequin, Québec (Qc), Canada, G1B 3R3

** # Compte PayPal : info@les3hiboux.com

*** En cas de besoin, avant ou pendant votre séjour, vous pouvez joindre les propriétaires aux numéros suivants:

Mélanie Lessard : 418-327-0050
Marc Hamilton: 418-882-6866